

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 24 juin 2021

N° 2021/390

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

OBJET :

AVIS SUR LE PACTE DE
GOUVERNANCE ENTRE
LES COMMUNES
MEMBRES ET LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES CARNELLE
PAYS DE FRANCE

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-11-2 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Carnelle Pays de France n° 01-2021 du 27 janvier 2021 relative au débat portant sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes membres et la C3PF ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Carnelle Pays de France n° 61-2021 du 09 juin 2021 relative à la remise de la proposition par le groupe de travail du pacte de gouvernance, avant sa transmission aux conseils municipaux, pour avis.

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Considérant l'intérêt de garantir l'équilibre des territoires et la complémentarité entre l'intercommunalité et ses communes membres, la loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019 prévoit plusieurs dispositions qui mettent la question de la relation et du dialogue avec les communes, les habitants et, plus généralement, avec l'ensemble des acteurs d'un territoire au cœur du fonctionnement et de la gouvernance des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

Considérant que le Conseil communautaire, en date du 27 janvier 2021, a débattu et a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance qui a été confié à un groupe de travail ;

Considérant que ce projet de pacte de gouvernance a été proposé aux membres de notre Conseil municipal, accompagnée par le schéma de mutualisation et prend en compte l'histoire, les atouts et les spécificités du territoire de Carnelle Pays de France et de ses communes adhérentes ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance dans un délai de deux mois, à compter du 09 juin 2021.

Le Conseil municipal ;

Après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance et de son schéma de mutualisation ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

EMET un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance proposé entre les communes membres et la Communauté de communes Carnelle Pays de France.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signataire des PDF par M. le maire de la commune de Chaumontel